



PONTIAC

RENSEIGNEMENTS SUR LE RAPPEL DE SÉCURITÉ DES VIBE 2009 ET 2010 DE PONTIAC

AVIS D'EXPÉDITION DE PIÈCES (MISE À JOUR DU 9 FÉVRIER 2010)

L'expédition chez les concessionnaires General Motors des pièces de réparation du problème de coincement de la pédale d'accélérateur des Vibe 2009 et 2010 de Pontiac a débuté le lundi 8 février. Les lettres à l'intention des propriétaires de Vibe seront postées le 16 février, lesquelles contiendront les directives afin de fixer un rendez-vous chez leur concessionnaire après le 22 février.

Le service de l'après-vente du concessionnaire procédera à la pose d'une barre de renfort de précision en acier dans l'ensemble de pédale d'accélérateur. L'installation exigera environ 30 minutes, mais les clients pourraient devoir laisser leur véhicule plus longtemps à l'établissement concessionnaire.

Les clients recevront une seconde lettre quand une mesure correctrice aura été adoptée pour le rappel se rapportant à l'entrave du tapis protecteur sur le mouvement de la pédale d'accélérateur. Pour l'instant, nous demandons aux clients de retirer les tapis protecteurs amovibles, de les mettre dans le coffre de leur Vibe et de ne pas les remplacer. Si le client opte de ne pas retirer le tapis amovible, nous l'encourageons fortement à s'assurer que le tapis n'entrave pas le fonctionnement des pédales d'accélérateur, de frein et d'embrayage (le cas échéant).

GM a testé la pédale d'accélérateur de la Vibe, l'homologue de la Toyota Matrix, et le véhicule peut être arrêté à partir d'une vitesse de 100 km/h (60 mi/h) en maintenant fermement la pédale de frein enfoncée, ce qui respecte aisément les exigences GM de distance de freinage de 169 mètres à partir du mode pleins gaz.

Depuis l'annonce initiale du rappel faite par Toyota le 21 janvier, plusieurs clients se sont plaints d'un problème de coincement de la pédale d'accélérateur. GM examine chacune de ces plaintes. Six collisions, dont certaines ont causé des dommages matériels, ont été signalées. Aucune blessure ou mort n'a été rapportée.

Si le conducteur d'une Vibe constate un problème de coincement de la pédale d'accélérateur, il devrait arrêter le véhicule en maintenant fermement la pédale de frein enfoncée. Le conducteur peut aussi placer la boîte de vitesses au point mort et rouler en roue libre jusqu'à l'arrêt du véhicule dans un endroit sécuritaire. Tout conducteur dont la pédale d'accélérateur de sa Vibe s'est coincée doit communiquer avec son concessionnaire qui fera remorquer la voiture à son établissement.

FOIRE AUX QUESTIONS (MISE À JOUR DU 9 FÉVRIER 2010)

Q. 1 : La Vibe de Pontiac est-elle sécuritaire?

R. 1 : Le comportement sur la route de la Vibe 2009 et 2010 de Pontiac a été excellent. Au début, nous n'avons reçu aucune plainte d'accélération involontaire, mais depuis l'ajout de la Vibe dans deux rappels de Toyota, nous avons reçu une vingtaine de plaintes de coincement présumé de la pédale d'accélérateur, dont six auraient provoqué un accident et des dommages matériels possibles. Nous examinons chacune de ces plaintes. Aucune des plaintes qui nous ont été adressées ne rapportait des blessures ou des décès.

Q. 2 : Quelles sont les précisions au sujet des rappels?

R. 2 : Le 21 janvier, les Vibe 2009 et 2010 ont été ajoutées à la liste des véhicules faisant l'objet d'un rappel de Toyota au sujet du coincement possible de la pédale d'accélérateur. Selon Toyota, si ce problème survient :

- Vous pouvez maîtriser le véhicule en maintenant fermement le frein enfoncé. N'appuyez pas de façon répétée sur le frein, car cela éliminerait l'assistance du système de freinage et augmenterait l'effort nécessaire pour freiner.
- Vous pouvez également empêcher l'accélération en mettant la boîte de vitesses au point mort (N). Après avoir mis le véhicule au point mort (N), freinez fermement et arrêtez le véhicule dans un endroit sécuritaire. Immobilisez le véhicule, mettez la boîte de vitesses en position de stationnement (P) et coupez le moteur.
- Enfin, faites remorquer le véhicule jusque chez un concessionnaire GM pour le faire inspecter et réparer.

Le 27 janvier, la Vibe a été ajoutée à la liste des véhicules faisant l'objet d'un rappel de Toyota d'octobre 2009 touchant l'entrave possible de la pédale d'accélérateur par le tapis protecteur.

Selon un avis au consommateur de la National Highway and Traffic Safety Administration (NHTSA) américaine, lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée au plancher ou presque, comme par exemple lorsque l'on converge dans la circulation ou que l'on double un véhicule sur l'autoroute, elle peut se coincer en position ouverte en raison d'un tapis protecteur déplacé ou mal assujéti. Dans le cadre du rappel d'octobre 2009, Toyota a envoyé aux clients une lettre annonçant une campagne de rappel de sécurité (avis provisoire) pour régler le risque d'entrave possible de la pédale d'accélérateur par le tapis protecteur dans certains modèles Toyota et Lexus, et demandant aux clients de retirer tout tapis protecteur amovible du côté du conducteur et de NE PAS le remplacer par un autre tapis jusqu'à ce que la solution soit trouvée et mise en oeuvre dans le véhicule.

Selon les instructions de Toyota, si vous constatez un problème d'entrave de la pédale d'accélérateur, vous devez procéder comme suit :

- Si vous pouvez le faire de façon sécuritaire, tirez sur le tapis protecteur pour le dégager de l'accélérateur, puis stationnez et arrêtez le véhicule.
- S'il est impossible de dégager le tapis, appuyez fermement sur la pédale de frein avec vos deux pieds et maintenez-la enfoncée. N'appuyez pas de façon répétée sur la pédale de frein, car cela augmenterait l'effort nécessaire pour ralentir le véhicule.
- Placez la boîte de vitesses au point mort (N) et utilisez les freins pour arrêter au bord de la route, puis coupez le moteur.

Q. 3 : Combien d'accidents y a-t-il eu? Y a-t-il eu des blessés?

R. 3 : Nous avons reçu environ 20 plaintes de pédales coincées, dont six auraient causé un accident et des dommages matériels possibles. Nous examinons chacune de ces plaintes. Aucune des plaintes qui nous ont été adressées ne rapportait des blessures ou des décès.

Q. 4 : Que devez-vous faire si vous ne vous sentez pas en sécurité au volant de ce véhicule?

R. 4 : Amenez le véhicule chez le concessionnaire pour le faire inspecter. Les cas seront traités individuellement.

Q. 5 : La Vibe de Pontiac est-elle munie de la même pédale d'accélérateur que la Matrix de Toyota?

R. 5 : Oui. La Vibe et la Matrix ont toutes deux été conçues par Toyota.

Q. 6 : Quand les Vibe seront-elles réparées?

R. 6 : L'expédition vers les concessionnaires des pièces requises a débuté le 8 février. Des lettres seront envoyées aux clients à partir du 16 février. Les clients peuvent obtenir la réparation à n'importe quel établissement concessionnaire. Nous demanderons aux clients de prendre rendez-vous avec un concessionnaire après le 22 février.

Le concessionnaire installera une cale en acier de la taille d'un timbre poste derrière le haut de l'accélérateur afin d'éliminer l'excès de friction entre les deux pièces du mécanisme. L'interdiction de vente sur les Vibe de Pontiac qui se trouvent dans les stocks des concessionnaires a été levée le 9 février et ces véhicules peuvent être vendus à condition que la réparation soit faite.

Les clients recevront une seconde lettre concernant les tapis qui peuvent retenir l'accélérateur enfoncé dès que Toyota nous aura communiqué la mesure correctrice choisie.

D'ici là, nous encourageons fortement les propriétaires de Vibe de Pontiac à retirer tout tapis protecteur amovible du côté du conducteur et le ranger dans le coffre et NE PAS le remplacer jusqu'à ce qu'une solution au problème soit trouvée. Si vous optez de ne pas retirer votre tapis protecteur amovible, GM vous recommande fortement de vous assurer d'utiliser un tapis approprié et bien fixé en place. Il ne doit pas être à l'envers ou placé par-dessus un autre tapis.

Q. 7 : Le rappel touche combien de Vibe de Pontiac?

R. 7 : Quelque 99 293 unités au total : 28 484 au Canada et 70 799 aux États-Unis.